

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1648

N' de rapport : 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Rapport d'inspection - Install	ation électrique domestiq	ue BT / TI	BT existan	te
Type d'habitation a maison appartement autres	N° de rapport 23/04/03/04				
Adresse de la visite :	Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente	contrôle périodique			
Adresse de la visite : O Joly Date d'émission : O Joly Références client : Meférentiel réglementaire : RGIE art. □ 2710 276 bis et dérogations. □ 271 bis □ 278 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : ¬ nombre de circuits terminaux :	Type d'habitation a maison, u appartement u	autres :	3	12	CERB VI
Adresse de la visite : O Joly Date d'émission : O Joly Références client : Meférentiel réglementaire : RGIE art. □ 2710 276 bis et dérogations. □ 271 bis □ 278 Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : ¬ nombre de circuits terminaux :	Demandeur: . C. C. A. T. (. C. Lande Language)	an de la veg	and the same	V. J	S. C. C. C. C. C.
Adresse de la visite : O Joly Date d'émission : O Joly Réferences client : Meérentiel réglementaire : RGIE art.	Personne sur place :	code FAN de l'installation :	Na		······
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation 2	Adresse de la visite de la Companion de la Maria	VIN COM	S	7.75.61	7
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation 2	Date de visite : 04.07/11. Date d'émission	: 03/04/Julin. Références c	lient:	.c	
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation	Référentiel réglementaire : RGIE art. 2712	276 bis et dérogations 271 b	is 🗖 278		
Tension d'utilisation	Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi	: CHECK-LIST-INS-E-11			
Day 200 Day 200				^	
Description En ordre Pas en ordre Pas en ordre dérog. Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 2777/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Tension d'utilisation	Nombre de tableaux :	ment :	A suite terminau	v. 4/
Description En ordre Pas en ordre ordre dérog. Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Cantrâlea non exemple viewel tosts et mesure		offibre de circ	uits terrificau	^. /
Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :				Pas en	n a ou
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Description		Lifoldie		
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : M.	Correspondences des schémes à l'installation	adden man los it - ben elle adventore			1000
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		construction of the affection of soul	MACON A M	~	v 90
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ ab nouveau plombé □ continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		With the second		5	VALUE
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Λ			+	*	
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des		solen our m		BULLETINA
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Note: différentiel 🗆 nlombé 🗖 non nlombable	□ à nouveau plombé		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre:	Boucles de défaut & raccordement adéquat des o	différentiels	BERRY	2	81734379781
Conclusion:				1	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			any hamid	X	233
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		egints of uniquetional aver Tarco	d	week days	cion
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Matériel électrique mobile branché au moment du	u contrôle	a distribute	ton mesons	×
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			Emanber	X	100000
Résistance de dispersion de la prise de terre : PAS			1 X	condition of	9 8.1 9
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes : Conclusion :	Résistance de dispersion de la prise de terre : PACαΩς Cu. R ABC				
Manquements / Notes : Oor R Am Neste Conclusion :	Identification des appareils de mesure : reprise	e dans le dossier équipement individ	duel de l'agen	t SOCOTEC E	BELGIUM asbl.
Conclusion:	Manquements / Notes :	social results to another artificial and the	ar y Gentlet	10 128 123 CI	008
Conclusion:					
Conclusion:	Jones Sweden	2			
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain centrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
Conclusion: □ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain centrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité □ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. □ Les résultats du centrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain centrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain centrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité D au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain centrêle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité D au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain centrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité D au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain centrêle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité □ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.	Conclusion:	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	1000		_
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.	☐ L'installation électrique est conforme aux pres	scriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle péri	odique est à	effectuer
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.	dans le délai prescrit par la réglementation en	vigueur.			S/6
exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :	L'installation électrique n'est pas conforme au	x prescriptions du R.G.I.E. Une v	isite complér	nentaire est à	8
vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Nom et visa du demandeur pour réception:		en conformité 🃈 au terme de 18	mois apres s	ignature de l'	acte de
par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Nom et visa du demandeur pour réception:		lámettre de conclusion. Un over	on cemplóm	ontaire est à	ovécutor C
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :	Les resultais du controle ne permettent pas d	le dession. On exam	ien complem	emaire est a t	Execute:
Nom et visa de l'inspecteur.	•		du domandou	nour réception	73
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,		Nom et visa	du demandeu	pour reception	(fr)
ALIEEARO	ALLEADO				02
CUFFARO Domenico	AGO PUFFARO				15
Societ Domenico	Socome Domenico				S



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 1585 23/150/08/09
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: une peu portont. Albrence de plan électrique de cliens dellation. Albrence de Sectrament de Terre Finsta RANGOCOTEC. Clans les réple de l'Alt fin ver dans son Tologocote. R. G. J. E. A Sen des prises de Canna Bronne de Serve de Canna Bronne de Terre de Canna Bronne de Serve de Canna Bronne de Canna Bronne de Serve de Canna Bronne de Canna B
4

1/1